

Secrétariat

Attn :

Personnes de contact LSPG

Aarau, le 11 novembre 2024/si

Contribution au sport de performance 2025- L'outil d'inscription en ligne actif

Chers responsables

L'outil de commande est dès à présent disponible pour les commandes de la contribution de sport de performance. Pour des raisons d'organisation, le LSPA doit être saisi pour **FIN FEVRIER**.

Nouveau champ obligatoire pour la gymnastique artistique

Lors de la saisie des licences, le champ « Niveau Sport de performance » (programme de compétition) doit obligatoirement être rempli. Ces informations sont nécessaires pour déterminer les contingents des cantons pour les concours de qualification des CSJ GAF. L'attribution des places de départ aux concours de qualification, qui tient compte du critère « nombre de licences par association et programme » intervient début mars déjà.

En GAM, le nouveau champ sert à des fins statistiques.

La contribution au sport de performance est intégrée dans la carte de membre numérique

A compter de 2023, l'attestation de la contribution au sport de performance est intégrée dans la nouvelle carte de membre numérique de la FSG.

Si nécessaire, elle pourra être imprimée et exportée dans les wallets numériques (Apple, Android et Stocard). Par ailleurs, les sociétés FSG pourront visionner les cartes de tous leurs membres, les imprimer et les exporter.

Pour de plus amples informations sur les cartes de membres numériques et sur mySTV-FSG, la plateforme numérique des membres, prière de consulter le site : <https://www.stv-fsg.ch/fr/membre-societe/myfsg-carte-de-membre-numerique.html>

1. Obligation de verser une contribution au sport de performance

Tous et toutes les gymnastes participant, dans une des trois disciplines de la mission olympique, à des compétitions nationales, cantonales ou régionales sont tenu.e.s de verser une contribution au sport de performance. Les tests, tels que les journées de test, sélections, les tests de niveau, etc., sont assimilés aux compétitions puisque les prestations sont comparées et évaluées à l'instar de compétitions ordinaires. Cette contribution doit être versée dans tous les cas, même s'il ne reste plus qu'une seule compétition. Les athlètes étrangers qui participent à plus de deux compétitions par année en Suisse doivent également s'acquitter de la contribution au sport de performance.

2. Affiliation à la FSG

- Les gymnastes en lice aux compétitions FSG doivent être affilié.e.s à la FSG et en possession d'une carte de membre FSG numérique.
- Des contrôles seront effectués sur la carte de membre FSG numérique ; celle-ci n'est valable que sur présentation d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire, etc.).
- Les cartes de membre FSG des gymnastes qui ne sont plus inscrit.e.s comme actifs.ves dans le système de leur société/association ne sont pas valables !
- Les gymnastes inscrit.e.s et qui sont dans l'impossibilité de présenter leur carte de membre numérique doivent s'acquitter de frais de traitement de 15 francs sur place. Le contrôle des affiliations intervient après la manifestation. S'il apparaît que les informations d'affiliation fournies à la FSG sont erronées et que la personne concernée n'a pas de carte de membre valable, la société responsable sera invitée par la division de l'encouragement du sport et la mission olympique à verser une amende de 100 francs (Règlement « Sanctions et amendes »). En cas de non-paiement de l'amende, les mesures stipulées dans le Règlement « Sanctions et amendes » s'appliquent.

3. Tarif

Frais de contribution au sport de performance

Fr. 175.-

La cotisation annuelle à la FSG n'est pas comprise dans la contribution au sport de performance. Cette cotisation à la FSG est versée par la société de gymnastique. Les assurances, etc. ne sont pas non plus comprises.

4. Utilisation des fonds

Ces contributions constituent une participation solidaire pour couvrir partiellement les coûts occasionnés par la mission olympique.

5. Commande/facture

- Les attestations supplémentaires de sport de performance sont à commander en ligne. Le manuel de saisie en ligne est téléchargé sur le site internet : [Download-Center - Schweizerischer Turnverband - STV \(stv-fsg.ch\)](http://Download-Center - Schweizerischer Turnverband - STV (stv-fsg.ch)) Division de la mission olympique
- Les logins peuvent être commandés par écrit auprès du desk MO.
- L'outil d'inscription en ligne est actif jusqu'à fin février. Ensuite, les contributions au sport de performance peuvent être commandées par écrit auprès du desk MO, om-desk@stv-fsg.ch.
- La facture de la commande supplémentaire est établie par le desk MO à réception de la commande.
- Les athlètes des cadres nationaux A, B et C sont déclaré.e.s par leur société d'origine.

6. Contrôle/sanctions

- Les domaines spécialisés effectuent des contrôles à l'occasion de toutes les compétitions nationales. Quant aux autres compétitions, les associations cantonales ou régionales sont invitées à procéder à des contrôles appropriés avant le début des compétitions. Dans ces cas, les domaines spécialisés effectuent des contrôles inopinés sur la base des classements.
- Pour les athlètes qui se présentent à la compétition sans être en possession d'un passeport valable, la contribution au sport de performance plus 50 francs (incl. TVA) de frais sont facturés ultérieurement aux associations/sociétés compétentes.
- Pour éviter tout malentendu, il convient d'annoncer toutes les modifications (nom, adresse).

7. Cas particuliers/Remboursement

- Dix jours après réception de la commande (date de saisie dans la banque de données), les attestations de sport de performance commandées peuvent être données et le montant comptabilisé crédité. Passé ce délai, les attestations de sport de performance commandées **ne seront plus** acceptées et aucun remboursement **ne sera plus** effectué.
- En cas de blessures, une ristourne de 120 francs est accordée à condition qu'aucune compétition n'ait été disputée. Informer par écrit le desk MO et joindre un certificat médical. Le délai pour le retour des cartes d'attestation est fixé au **30 avril. Passée cette date, aucune attestation de sport de performance ne pourra plus être annulée.**

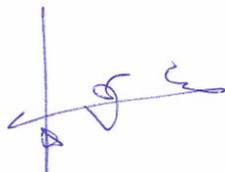
8. Interlocuteurs.trices

Tout changement concernant l'interlocuteur.trice et le ou la responsable des finances doit être notifié par écrit au desk MO (om-desk@stv-fsg.ch)

En vous remerciant de votre soutien et avec nos meilleures salutations.

FÉDÉRATION SUISSE DE GYMNASTIQUE

Division de la mission olympique



David Huser
Chef de la mission olympique

Pour information :

Unions cantonales GAM

Responsables cantonaux GAF

Sociétés de gymnastique avec groupes de GR, trampoline

K. Hunziker, chef des finances

D. Giubellini, responsable du secteur GA

Ch. Meylan, responsable du secteur TR

P. Schütze, responsable GR